Faits divers & Justice 11

Trafic de balances à Lambaréné

Vingt jours de prison ferme pour dix-sept commerçants coupables

E.N.

Lambaréné/Gabon

DEPUIS la reprise des activités au tribunal de première instance de Lambaréné, il y quelques semaines, les choses semblent vraiment bouger en ce qui concerne le respect de la norme établie. L'on se souvient, du reste, que lors de la relance officielle des activités de cette juridiction, le procureur de la République, Christ-Noël Mangono Mambili, s'était attelé à faire œuvre de pédagogie en indiquant aux uns et aux autres que plus rien ne serait comme avant, et que la loi devrait dorénavant être appliquée dans toute sa rigueur.

Passant de la parole à

l'acte, le parquet s'est donc appliqué à interpeller, tour à tour, les conducteurs de taxis qui ne respectent pas les règles élémentaires de la circulation, et des ressortissants ouest-africains aui emploient des mi- ₹ neurs dans leurs boutiques. Les responsables des restaurants, cafétérias et "dos tournés" à l'hygiène précaire, ainsi que les auteurs présumés de sonorisation abusive et de tapage nocturne, sont aussi passés à la trappe.

Nouvelle cible du parquet, les vendeurs et revendeurs de la célèbre carpe de Lambaréné et de la volaille. En effet, les balances utilisées pour commercialiser ces produits font débat sur les deux rives de l'Ogooué. A l'origine de cette action,





Guychard Ndong Mebalé, substitut du procureur, a conduit l'opération sur le terrain. Photo de droite : Quelques balances non conformes saisies par le parquet de Lambaréné au cours de son opération.

des plaintes en série émanant de consommateurs, qui se disent abusés par les commerçants détenteurs de balances contrefaites. Le procureur a, de ce fait, commis son substitut, Guychard Ndong Mebalé, pour se rendre sur le terrain en compagnie des agents de

la gendarmerie nationale, à l'effet de vérifier le bien-fondé de ces récriminations.

Et, comme il fallait s'y attendre, 22 personnes au total, soit 15 vendeurs de poissons et 7 boutiquiers, ont été interpellées. De l'audience qui en a résulté, 17 de ces indi-

Amissa Bongo, où se trou-

vidus ont été reconnus coupables de détention de fausses balances ou balances truquées. Chacun d'eux écope de 20 jours de prison ferme et d'une amende de 24 000 francs. Les 5 autres ont été relaxés.

Dans la ville du Grand Blanc, cette décision du

de route. Ils ont tous deux

danger.

parquet, qualifiée de courageuse, a été accueillie avec joie. « Ah, Dieu est grand! Ces enfants pensent-ils être impunis de tout le mal qu'ils font tous les jours que Dieu fait à nous paisibles citoyens? Quand on achète du poisson avec eux, c'est soit 600 ou 750 grammes au lieu d'un kilogramme. A Lambaréné, on ne comprend plus rien, car ici, on achetait du poisson avec les pêcheurs eux-mêmes dans leurs pirogues et non dans des brouettes, sur la voie publique. Je crois que le procureur a bien fait de nous sauver de cette arnaque des enfants dans le circuit de vente de poisson, localement », a estimé un habitant, qui venait d'apprendre la nouvelle auprès de son compatriote du quartier Isaac.

Accident de la circulation routière dans le Haut-Ogooué

Le conducteur encastré dans la cabine, libéré après plusieurs heures sifs et se trouvent hors de

N.O.

Franceville/Gabon

Yann Dzioulani aurait perdu le contrôle de son camion, à la suite de l'éclatement d'un pneu à un virage, alors qu'il se rendait à Fran-

UN accident de la circulation survenu à la suite de l'éclatement d'un pneu, à hauteur d'un virage, s'est produit dans la matinée du jeudi 10 décembre 2015, vers 10 heures, sur la route de Kellé, à quelques kilomètres de Franceville.

Le véhicule accidenté est un camion benne de marque Renault, immatriculé 2573 G17, propriété de la société Álios Mbélé Transport. Au moment de l'embardée, celui-ci, conduit par Yann Dzioulani, un jeune Gabonais de 24 ans, roule en direction du chef-lieu du Haut-Ogooué. Avant à son



L'état du camion après sa sortie de route.

bord David Boulema Ndjindji, 18 ans, le gros porteur s'est retrouvé dans un ravin, après avoir cassé la glissière de sécurité, faisant ainsi de nombreux tonneaux avant de s'immobiliser, définitivement, les dix roues en l'air.

Si l'accompagnateur a été rapidement secouru par des riverains et d'autres usagers de la route, Yann Dzioulani, le conducteur, est resté encastré dans la cahine gravement endommagée par le choc. Il n'a pu être libéré de l'amas de ferraille que plusieurs heures plus tard, après l'intervention des sapeurs-pompiers qui ont dû, avec délicatesse, découper la cabine pour l'en extraire vivant. Tant la moindre maladresse des soldats du feu pouvait lui être fatale.

Mais au bout du compte, il a fallu faire appel à une grue du génie militaire et à un bull d'une société privée, qui se sont associés pour modifier la position du camion et en sortir, enfin, le conducteur, qui était prisonnier de la ferraille jusqu'au niveau du buste.

Au cours de cette opération qui aura duré plus de cinq heures, la victime a dû bénéficier des premiers soins médicaux apportés par une ambulance sur les lieux. Par la suite, Yann Dzioulani a été transporté d'urgence Centre hospitalier régional vait déjà son compagnon bénéficié de soins inten-





Le conducteur du camion secouru par les sapeurspompiers.